

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 14, No. 4

publié par des Églises du Christ

La femme prise en adultère

Le monde a suivi avec intérêt les événements au Nigéria il y a plusieurs années quand une femme accusée d'adultère fut condamnée à mort par une cour islamique. Selon la loi du charia instituée dans certains états nigériens, une telle femme devait être lapidée, tuée à coups de pierre. Beaucoup de personnes, au Nigéria comme partout au monde, s'opposèrent à cette décision. Ce ne fut pas seulement des musulmans qui ont participé au débat. Malheureusement, certains qui voulaient commenter la situation d'une perspective chrétienne ont mal présenté l'enseignement de Jésus par rapport à une telle situation. Ils ont donné l'impression qu'il faut non seulement tolérer toute sorte de péché, mais l'approuver. Quelques-uns ont même honoré la femme qui a péché.

Un passage de la Bible auquel beaucoup ont fait appel se trouve en Jean 8.2-11. Dans ce passage Jésus est mis en face d'une femme qui, elle aussi, était accusée d'adultère parmi un peuple dont la loi prescrivait de lapider à mort la personne trouvée coupable de ce péché. Voici le récit :

« Dès le matin, il alla de nouveau dans le temple, et tout le peuple vint à lui. S'étant assis, il les enseignait. Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère ; et, la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc, que dis-tu ? Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit : Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle. Et s'étant de nou-

veau baissé, il écrivait sur la terre. Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers ; et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. Alors, s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamné ? Elle répondit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit : Je ne te condamne pas non plus ; va, et ne pèche plus. »

Quelles sont donc les leçons à dégager de cette histoire ? Nous allons voir tour à tour la faute de la femme, la faute des maîtres de la loi juive qui l'ont conduite devant le Seigneur et le pardon de Jésus.

La faute de la femme

La femme que l'on a amenée devant Jésus avait violé le septième des dix commandements : « *Tu ne commettras point d'adultère* » (Exode 20.14). Selon Lévitique 20.10 et Deutéronome 22.22 la peine de mort était bien prescrite dans ces cas.

Le Nouveau Testament ne contient pas un code civil pour gouverner une nation comme ce fut le cas pour la loi de Moïse. Le Nouveau Testament ne prescrit pas telle ou telle sanction – amende, emprisonnement, peine de mort, etc. – pour différents crimes. Mais il s'accorde avec l'ancienne loi sur la gravité du péché et la peine que mérite le pécheur. Romains chapitre 1 parle de plusieurs sortes de péchés : l'idolâtrie, les péchés sexuels, l'injustice, l'amour de l'argent, le meurtre, la rébellion envers ses parents, et bien d'autres. Le verset 32 dit, en parlant des hommes pécheurs :

« Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent

de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font. » (Romains 1.32)

Certains pensent que l'Église doit combattre la peine de mort, quel que soit le crime, comme si une telle sentence était toujours exagérée. Mais le Nouveau Testament dit, au contraire, que le gouvernement est autorisé par Dieu lui-même à punir les malfaiteurs, même par la peine capitale. Lisez Romains 13.4 :

« Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. »

Je le répète, ce n'est pas à l'Église de tuer les malfaiteurs, mais elle doit déclarer aux hommes que s'ils ne se repentent pas, ils connaîtront un sort pire que la mort. Éphésiens 5.5,6 nous avertit :

« Car, sachez-le bien, aucun impudique (celui qui commet le péché sexuel, tel que l'adultère ou la fornication), ou impur, ou cupide, c'est-à-dire idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion. »

Ceux qui commentaient la situation au Nigéria ont dit toutes sortes de choses pour justifier l'acte de la femme. « Cette femme n'était pas heureuse dans son foyer. Elle n'était pas satisfaite. Voilà pourquoi elle a fait ce qu'elle a fait. » Mais le mariage est sacré, étant institué par Dieu lui-même. Le mariage comporte des vœux de fidélité. Il y a un temps pour pardonner, mais nous ne devons pas justifier ou minimiser la gravité du péché.

La femme qui a été amenée devant Jésus avait été prise en flagrant délit d'adultère, trouvée dans l'acte même. Oui, elle méritait bien la mort.

La faute des maîtres de la loi

Mais la femme n'était pas la seule coupable dans cette histoire. Les scribes et pharisiens étaient aussi en faute. Ils agissaient par hypocrisie. Ils présentaient ce cas devant Jésus « *pour lui tendre un piège, afin de pouvoir l'accuser* » (Jean 8.6). Le souci de ces hommes n'était pas de faire appliquer ou de savoir appliquer les commandements de Dieu dans la loi de Moïse. Si la femme avait été prise en train de commettre l'adultère, c'est que son partenaire dans le péché était connu également. Lui aussi devait être amené et puni. La loi était très claire :

« Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme aussi... Si une jeune fille vierge est fiancée, et qu'un homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les amènerez tous deux à la porte de la ville, vous les lapiderez, et ils mourront. » (Deutéronome 22.22-24)

Mais les maîtres de la loi n'avaient besoin que de la femme, parce que leur seul but était de prendre Jésus dans leur piège et le discréditer. Cette femme n'était pour eux qu'un outil.

En quoi consistait donc le piège ? Les Juifs à cette époque vivaient sous la domination de l'Empire romain. Les Romains leur permettaient de juger des affaires moins importantes, mais se réservaient le droit d'appliquer la peine de mort. Voilà pourquoi les chefs des Juifs seraient contraints plus tard d'amener Jésus auprès du gouverneur romain quand ils voulaient le faire mourir. Si Jésus disait aux Juifs de mettre à mort la femme adultère selon la loi de Moïse, ils pourraient l'accuser devant les Romains de ne pas respecter leur autorité et d'exciter le peuple à leur désobéir. Ils pourraient aussi mettre en cause la compassion de Jésus. Si, par contre, Jésus disait aux Juifs de ne pas mettre la femme à mort, les scribes l'auraient accusé d'un manque de respect pour la loi de Dieu, ou ils auraient dit que Jésus ne prenait pas l'adultère pour un péché grave.

Mais l'hypocrisie de ces hommes se voit aussi dans le fait qu'ils étaient prêts à faire mourir cette femme pour son péché, sans même penser à leurs propres péchés. La Parole de Dieu, en effet, est particulièrement sévère envers ceux qui, avec une

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits; anciens numéros disponibles à
www.chemindevérité.com

arrogance aveugle, méprisent les autres pécheurs sans reconnaître qu'eux aussi, ils sont coupables. Romains 2.1-3,21,22 par exemple, dit ceci :

« Ô homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable ; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. Nous savons, en effet, que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité. Et penses-tu, ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu?... Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobes ! Toi qui dis de ne pas commettre adultère, tu commets adultère ! »

Peut-être que tout le monde connaît les paroles de Jésus en Matthieu 7.3-5 :

« Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment peux-tu dire à ton frère, laisse-moi ôter une paille de ton œil, toi qui as une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère. »

Jésus n'a pas dit que la femme ne méritait pas de mourir. Mais en disant « que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle », il a obligé ces hommes à faire face à leurs propres faiblesses. Selon une ancienne traduction arménienne de ce passage, quand Jésus s'est baissé pour écrire dans la poussière avec son doigt, il écrivait les péchés de ces hommes : mauvais désirs, visites secrètes chez des prostituées, corruption, méchanceté, ruse, etc. Il les aidait à voir qu'ils étaient aussi coupables que la femme. Ces hommes devaient non seulement s'examiner et se repentir de leurs propres péchés, mais aussi adopter l'attitude recommandée en Jude 22,23, la pitié pour les pécheurs, mais l'horreur de leurs péchés :

« Ayez pitié des uns, de ceux qui doutent ; sauvez-les en les arrachant au feu. Ayez pour les autres une pitié mêlée de crainte, haïssant jusqu'à la tunique souillée par la chair. »

La grâce de Jésus

Nous avons vu la gravité de la faute de la femme adultère et la gravité de l'hypocrisie des maîtres de la loi. Voyons rapidement la grâce de Jésus. Lui, il

aurait pu condamner cette femme, jeter contre elle la première pierre, parce qu'il était effectivement sans péché. Il n'aurait pas été hypocrite s'il avait choisi la juger. Jésus ne devait rien à cette femme qui avait violé la loi du Dieu très saint et très juste. Mais Jésus a préféré exercer son droit divin de pardonner les péchés. Il dit à la femme : *« Je ne te condamne pas non plus ; va, et ne pêche plus. »* Le jour viendra où, selon 2 Thessaloniens 1.8, Jésus viendra du ciel *« au milieu d'une flamme de feu, pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus. »* Mais Jésus est venu premièrement pour que les hommes puissent ne pas être condamnés lors du grand jugement. *« Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui »* (Jean 3.17).

Remarquons que la grâce que Jésus offre n'est pas un permis de continuer dans le péché. C'est une occasion de faire un nouveau départ, de se détourner du mal dans lequel on vivait. Loin de dire à la femme : *« Tu as péché, mais ça fait rien »*, Jésus lui dit qu'il faut changer de vie.

Conclusion

Nous sommes tous des pécheurs. Ne soyons pas pressés pour condamner les autres, pour exiger qu'ils soient pleinement punis pour leurs fautes. On nous jugera du jugement dont nous jugeons. Le jugement sera sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde.

Mais en même temps, nous ne devons pas minimiser le péché, le justifier ou le prendre à la légère. Dieu est réellement un Dieu d'amour, mais Dieu ne minimise pas le péché. Le péché mérite la mort. Pas seulement le péché de l'adultère, mais mon péché et le vôtre. Dieu prend nos péchés tellement au sérieux qu'il a payé le prix suprême afin de les ôter. À la croix de Christ, Dieu a prouvé à la fois sa haine du péché et son amour pour nous. Paul le dit en Romains 5.8 : *« Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. »* Quand Jésus a fait grâce à la femme prise en adultère, il a montré son amour pour le pécheur. Quand Jésus est mort sur la croix, il a montré la gravité de nos péchés.

Ne jugez point ?

L'un de ces passages bibliques qui sont les mieux connus et le moins compris (ou peut-être le plus souvent tordus) se trouve en Matthieu 7.1, où Jésus dit : « *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés* » (Matt. 7.1). Yann Opsitch, dans le petit livre *Paroles du Christ sur la montagne* (Éditions CEB), dit qu'en lisant ce verset tout seul on risque de « conclure que nous pourrions, simplement, éviter le jugement divin en ne jugeant point nous-mêmes. Notre salut dépendrait de notre capacité de ne pas juger ! ... Mais il ne faut pas faire un dogme de ce qui est, en fait, une parole de sage. » Le frère Opsitch suggère que le sens de ces paroles de Jésus est : « La miséricorde dont Dieu fait preuve envers ses enfants doit, en retour, se manifester en eux. Pourquoi seraient-ils jugés avec miséricorde si eux-mêmes n'ont pas été miséricordieux ? »

La Bible enseigne clairement qu'il y a des sortes de jugements qui ne sont pas interdites, et des situations où nous avons même un devoir de « juger ». Par exemple, dans le même chapitre où Jésus dit de ne pas juger pour ne pas être jugé, il dit : « *Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au-dedans ce sont les loups ravisseurs... C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez* » (Matt. 7.15,20). Une idée similaire est enseignée par l'apôtre Jean : « *Bien-aimés, n'ajoutez pas foi à tout esprit ; mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde* » (1 Jean 4.1). Il faut exercer une sorte de jugement, n'est-ce pas, afin d'identifier les faux prophètes et ne pas se laisser tromper (Col. 2.4,8,18-23).

Il ne faut pas prendre la parole de Jésus en Matthieu 7.1 pour une interdiction à quiconque d'exercer le rôle de magistrat. Les magistrats doivent certainement faire leur travail avec intégrité, sans se laisser corrompre par l'argent ou influencer par le racisme ou le favoritisme. Mais ils ne sont pas condamnés par Dieu pour avoir « jugé » ceux qui sont au banc des accusés. Si le magistrat condamne, conformément à la loi du pays, les coupables parmi les accusés, il n'a pas péché. « *Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour*

exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal » (Rom. 13.4).

Une autre sorte de jugement qui est nécessaire concerne la correction spirituelle qu'exerce l'Église quand un membre qui vit dans le péché n'accepte pas de se repentir. L'apôtre Paul écrit à l'assemblée de Corinthe

« ... *de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme. Qu'ai-je, en effet, à juger ceux du dehors ? N'est-ce pas ceux du dedans que vous avez à juger ? Pour ceux du dehors, Dieu les juge. Ôtez le méchant du milieu de vous.* » (1 Cor. 5.11-13)

L'Église est appelée parfois à « juger » un chrétien qui ne cherche pas à vivre selon les commandements de Dieu parce qu'elle veut éviter que d'autres membres se mettent à pratiquer les mêmes choses, parce qu'elle cherche à préserver la réputation de l'Église (qui porte le nom de son Sauveur), et parce qu'elle espère amener le fautif à la repentance. (Pour plus d'explications, voir *Chemin de Vérité*, Vol. 7, No. 5, « La correction spirituelle ».)

Alors, qu'est-ce que Jésus voulait dire par « *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés* » ? Les versets suivants montrent qu'il visait ceux qui jugent sans miséricorde, sans humilité, et sans vouloir le bien de celui qui est tombé dans le péché. L'apôtre Paul dit en Galates 6.1 : « *Frères, si un homme vient à être surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté.* » Celui qui « juge » avec une telle attitude n'est pas en danger de violer l'enseignement de Jésus en Matthieu 7.

B.B.

